

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Grève interpro 8 octobre 2015

- Archives - année scolaire 2015 / 2016 - la FSU - les intersyndicales nationales ou départementales -

Date de mise en ligne : jeudi 1er octobre 2015



Description :

Attaques contre les 35h Attaques contre le code du travail Attaques contre le statut de fonctionnaire Rejet de la loi de finances 2012 dans la fonction publique validé sans majorité

SNUipp-FSU 65

MANIF 10H30 BOURSE DU TRAVAIL TARBES

En pièces jointes :

- ▶ la lettre aux parents (àagrafer et à ne pas coller dans le cahier de liaison)
- ▶ La déclaration d'intention de faire grève à déposer à l'Inspection Académique ou à envoyer par courriel (remplie, signée, scannée) à ia65-diper@ac-toulouse.fr
- ▶ Le tract interpro

Pourquoi cet appel à la grève ?

Tout d'abord parce que les espaces de négociation permettant d'obtenir des avancées dans nos droits (en terme de conditions de travail, de salaires, etc.) n'existent plus. Il ne reste que le rapport de force pour faire entendre nos revendications.

Ensuite, parce que les conditions salariales des fonctionnaires sont désastreuses, le point d'indice reste bloqué depuis 2010. La FSU n'a signé l'accord salarial avec la Ministre de la Fonction Publique que pour 3 raisons :

Les engagements mêmes minimales d'une augmentation des bas salaires de la fonction publique L'assurance pour tous les fonctionnaires de changer de grade au moins une fois dans leur carrière (pour les PE, cela donnait obligatoirement le droit de passer Hors Classe) Ne pas signer signifiait être exclus du comité de suivi de la mise en oeuvre de l'accord, donc exclus de la poursuite des négociations

Pour autant, cet accord salarial n'est pas bon car il acte la poursuite du blocage du point d'indice !

Enfin, la remise en cause du statut des fonctionnaires. Car ne soyons pas naïfs, l'expérience a montré que :

Un Ministre de la République « lâche une petite phrase en off ». C'est le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, qui s'en est chargé en déclarant que le statut des fonctionnaires n'était « plus adapté au monde tel qu'il va » et « surtout plus justifiable ». Les médias font tourner l'information en boucle en rajoutant des louches (« la sécurité de l'emploi semble une protection, elle est en fait une prison, car malgré la peur du chômage, être à vie enseignant, policier ou inspecteur des impôts n'est pas une perspective réjouissante. Il est donc nécessaire de mettre un terme à cette perpétuité, coûteuse pour le pays comme pour les individus ». Christophe Barbier, l'Express) Un sondage nous dit que les Français sont d'accord L'incontournable Didier Migaud, Président de la Cour des Comptes, publie un rapport croustillant validant la thèse avancée et éreintant en même temps, le coût trop important des fonctionnaires pour l'Etat. A quand la loi remettant en cause le statut ?????

De quoi parle-t-on quand on parle du statut des fonctionnaires : tout simplement d'égalité, d'indépendance, de responsabilité. Égalité devant l'accès aux fonctions grâce aux concours. Indépendance garantie face aux pouvoirs quels qu'ils soient, économique, politiques, financiers, etc. (cette remise en cause de l'indépendance des fonctionnaires satisferaient sûrement quelques édiles départementaux soucieux de débarrasser leur école de

personnalités leur tenant un peu trop tête...). Responsabilité donnée par l'article 28 qui garantit au fonctionnaire une marge d'appréciation des ordres qu'il reçoit. « L'affirmation constante des valeurs et des principes du service public et de la fonction publique est plus que jamais nécessaire. Leur enracinement historique appelle leur inscription dans l'histoire à venir, celle d'un monde qui voit monter les exigences d'interdépendances, de coopérations, de solidarités, c'est-à-dire, ce que nous appelons en France le service public. Le choix de la modernité, c'est le choix du service public, avec la fonction publique et son statut général au coeur. L'expérience dont témoigne l'histoire de la conception française de la fonction publique témoigne de la capacité de la France à apporter au monde une contribution démocratique et moderne dans un XXI^e siècle dont j'ai la conviction qu'il sera l' « âge d'or » du service public. » Anicet Le Pors, Ministre de la fonction publique de 1981 à 1984. (en pièce jointe, un texte d'Anicet Le Pors sur le statut des fonctionnaires)

Nous regrettons que le rassemblement syndical le plus large n'ait pas été possible. Nous savons à quel point un jour de grève représente un effort en termes de coût. Cependant, nous avons à combattre aujourd'hui une politique d'austérité qui ne dit pas son nom, mais qui se manifeste par une multiplicité d'attaques contre le monde du travail. Le respect quasi aveugle des dogmes européens a échoué et fait progresser et le chômage et la dette, tout en brutalisant le monde du travail.

Il ne tient qu'à nous que le rapport de forces s'inverse.



Appel unitaire 65 8.10.2015